

UNC-INFOS

LETTRE MENSUELLE DU SIÈGE DE
L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

N°168 - Mars 2026 - uncdir@unc.fr

(C) Jean-Raphaël Drahi

(C) ECPAD

Éditorial

Bonjour à tous,

je souhaitais ce mois-ci vous apporter un éclairage sur la réalité salariale du siège national. En l'espace d'un peu plus de 4 ans, le nombre de salariés employés au siège a diminué d'un quart. En effet, au début de l'année 2022, l'effectif était encore de 12 salariés ; il n'est plus que de 9 depuis la mi-janvier, avec le départ non remplacé de l'assistante du président national.

Cela a bien évidemment une incidence sur le travail quotidien des salariés car certaines missions « orphelines » ont été réparties sur les salariés restants. Ne soyez donc pas étonnés si parfois vous trouvez qu'il y a une petite inertie entre une de vos demandes et la réponse qui y est apportée. Il se peut que votre contact soit occupé à réaliser une autre tâche. Voilà pourquoi il faut privilégier les courriels aux appels téléphoniques. Un peu de patience, le siège restant bien sûr entièrement à votre disposition !

Xavier Pons
Directeur administratif

Jours de présence des salariés

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Christel BRIDIER¹	x / Tt	x / Tt	x / Tt	x / Tt	x / Tt
Patricia CHIBANE	Tt	Tt	Tt	x	Tt
Pascal DUPONT²	x	Abs	x	Abs	Abs
Béatrice GENDRON	x	x	Tt	x	x
Othilie GUYARD	x	x	Abs	x	x
Sophie PERRONNET	x	x	x	x	x
Xavier PONS	x	x	x	x	x
Siham SAFI	x	x	x	x	x
Dominique URVOY³	x	x	x	x	x

Légende : Abs, absent / Tt, télétravail

¹ Les 2 jours de télétravail varient d'une semaine à l'autre, mais la comptable est toujours joignable sur son numéro de téléphone fixe (01 53 89 04 18) et bien sûr par courriel.

² Le conseiller juridique est généralement présent uniquement les lundis et mercredis. Il est en revanche en permanence joignable par courriel (uncjuridique@unc.fr).

³ Dominique Urvoy est à la fois le régisseur du siège et le responsable du magasin de vente.

La Voix du Combattant



Le numéro de mars est riche d'articles et de témoignages variés comme d'habitude.

Rappelé en couverture, 3 pages du magazine sont consacrées à l'exercice *Orion*, dont, entre autres, les habitants de l'Ouest de la France ont ou vont forcément entendre parler compte tenu de l'ampleur de ces « grandes manœuvres », mais que la presse nationale suit également de près, retour de la conflictualité en Europe oblige. Ce sont également les femmes que cette édition a décidé de mettre à l'honneur, en consacrant son focus aux engagées volontaires en Indochine. Au-delà des personnages de légende que sont devenues Geneviève de Galard et Valérie André, quelque 5 000 femmes se sont engagées entre 1946 et 1954, jouant un rôle de pionnières en partant défendre les confins de l'Empire au sein du corps expéditionnaire.

Rééditionnement

Depuis quelques mois, le siège vous a annoncé la mise en place du nouveau rééditionnement des actualités régionales insérées dans le magazine.

Nous rentrons avec le numéro de mars en phase opérationnelle avec ses 12 éditions à 52 pages, dont 11 consacrées aux articles fournis par les départements.

Vous noterez que la partie régionale ne se situe plus à la fin mais plutôt au centre, en raison de contraintes techniques imposées par la fabrication du magazine.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Nom de l'édition	Départements rattachés
Aisne - Champagne - Ardennes	02-08-10-51-52
Alsace - Lorraine	54-55-57-67-68-88-90
Aquitaine	16-17-24-32-33-40-47-64
Bourgogne - Franche-Comté	21-25-39-58-70-71-89
Bretagne-Atlantique	22-29-35-44-56
Île-de-France	75-77-78-91-92-93-94-95
Nord - Picardie	59-60-62-80
Normandie	14-27-28-50-61-76
Occitanie - Provence-Alpes-Côte-d'Azur	04-05-06-09-11-12-13-2A-2B-30-31-34-46-48-65-66 81-82-83-84
Pays-de-la-Loire - Centre	18-36-37-41-45-49-53-72
Rhône-Alpes - Auvergne - Limousin	01-03-07-15-19-23-26-38-42-43-63-69-73-74-87
Vendée - Poitou	79-85-86

Fichier des abonnés - adhérents



Cela fait maintenant 4 ans que le fichier des abonnés à *La Voix du Combattant*, géré par la société EDIIS, via le logiciel Alizé, est devenu un fichier d'adhérents.

Le bilan a largement confirmé les avantages qui étaient attendus :

- ☛ simplifier le travail des départements en leur évitant d'entretenir deux fichiers ;
- ☛ gérer les effectifs en temps réel ;
- ☛ faciliter la parfaite connaissance de la composition des fédérations.



Néanmoins, le siège peut constater que certains départements ne gèrent sans doute toujours pas correctement leur fichier.

Cela est particulièrement notable dans la gestion des abonnés à *La Voix du Combattant* quand une fédération voit revenir de nombreux exemplaires non distribués du magazine, le plus souvent pour 2 raisons principales.

- ☛ Le « défaut d'accès ou d'adressage »
 - Il s'agit d'une adresse mal libellée ou fausse, mais aussi d'une adresse qui n'est peut-être pas conforme à la nouvelle obligation mise en place le 1^{er} juin 2024 qui stipule que toutes les communes, quelle que soit leur taille, ont l'obligation de doter habitations et locaux professionnels d'une adresse comportant un nom de voie et un numéro. Cela concerne tout particulièrement les adresses en « Lieu-dit » en zone rurale.
- ☛ Le « destinataire inconnu à cette adresse »
 - Il s'agit vraisemblablement d'une personne qui a déménagé ou qui est décédée.

Même s'il ne faut pas exclure la mauvaise volonté de certains facteurs, ces exemples révèlent surtout que le fichier n'est pas régulièrement mis à jour, ce qui est du ressort, au sein de la fédération départementale, de la personne qui a été désignée à cet effet par le président et qui de ce fait en détient les codes d'accès.

Vous rencontrez un problème ou vous avez une question sur la tenue de votre fichier Alizé.
Contactez Siham SAFI : uncsocial@unc.fr, 01 53 89 04 23

Comité consultatif action civique et mémoire

Rappel - Trophée CIDAN (Civisme Défense Armée Nation)

En décembre 2025, le comité consultatif action civique et mémoire (CCACM) avait incité fédérations et associations locales UNC à participer au concours Trophée CIDAN 2026. L'UNC a accepté d'y participer dans la mesure où les buts poursuivis par le CIDAN correspondent à ses valeurs et actions dans les domaines du civisme, de la citoyenneté, de la mémoire, du lien armées-Nation, du développement de l'esprit de défense... Ce concours vise à récompenser organisations et personnes ayant mené des actions dans ces domaines et y participer est une opportunité pour valoriser l'UNC et accroître sa notoriété.

Or, à ce jour, seules quatre associations des UNC-33, 35, 68 et 83 ont répondu à cet appel à participation. **Il est encore temps de s'y inscrire, la date limite de dépôt des dossiers est le 9 mars.** Toutes les informations : <https://cidan.org> - Dépôt des dossiers : trophee@cidan.org

Comité de pilotage finances

Rappel - Aide financière à projets

La note « Demande d'aide financière pour réalisation d'un projet » a été rediffusée au début du mois de février.

Les ressources que consacre la fédération nationale pour ces projets étant limitées, les demandes doivent répondre à des critères précis et surtout correspondre aux priorités actuelles de l'UNC :

- ☛ le recrutement et tout ce qui y contribue, outils et/ou action de communication, rayonnement ;
- ☛ la jeunesse et notamment la formation des cadets de l'UNC ;
- ☛ les blessés et plus particulièrement les blessés Opex, seul ou en partenariat avec d'autres structures.

Les dossiers de demandes de subvention pour financer un projet en 2026 sont à adresser **exclusivement à Serge Le Cloirec, secrétaire national adjoint**, coordinateur du comité de pilotage finances, en privilégiant le support numérique, **avant le 30 juin 2026** (serge.le-cloirec@wanadoo.fr).

Fonctionnement interne

Déclaration et immatriculation des associations

Un certain nombre d'incidents avec l'administration fiscale ou bien des établissements bancaires remontant au siège national prouvent que certaines petites associations ne sont pas en règle avec l'administration quant à leur déclaration en préfecture.

Pour rappel, depuis le changement général des statuts, les anciennes sections sont toutes devenues des associations loi 1901 et, à ce titre, doivent détenir leur propre numéro SIRET et RNA.

SIRET (système d'identification du répertoire des établissements)

Ce numéro permet d'identifier géographiquement l'association. Il est l'équivalent de son numéro d'immatriculation. Elle permet à l'administration, aux partenaires, voire aux fournisseurs, d'identifier légalement la structure. Elle permet aussi d'émettre des factures ou de pouvoir effectuer des transactions financières.

Pour obtenir un numéro SIRET, la procédure est simple :

- détenir le récépissé de déclaration de la préfecture de rattachement ;
- être en possession de la copie de la parution de déclaration d'association au JO ;
- avec la copie de ces documents, adresser une demande de numéro de SIRET à la direction régionale de l'INSEE compétente.

Cette demande est gratuite. Dès réception du numéro de SIRET, il faut en informer la fédération UNC départementale concernée et la banque chargée des comptes de l'association. Il est incontournable pour obtenir une subvention ou pour ouvrir un compte bancaire.

RNA (registre nationale des associations)

Le RNA est le fichier national recensant l'ensemble des informations sur les associations. Il est l'équivalent de la carte d'identité de l'association.

Ce numéro est attribué automatiquement lors de la déclaration de création d'une association, depuis 2009, par le greffe des associations. Une association (créée avant 2009) ne disposant pas encore d'un numéro RNA, s'en voit attribuer un à chaque modification effectuée auprès du greffe (modification de statuts ou des dirigeants de l'association).

Il est constitué comme suit : W/numéro du département + 7 chiffres.